

L'ÉCHO AUCALEUEN

ÉTÉ 2022 - N°149
ISSN 1143-5313

Inauguration de la bibliothèque



L'EDITO DU MAIRE |



Le Maire, Christophe OLLIVIER

Discours inaugural de la Bibliothèque communale.

Lors du mandat précédent, nous avons inauguré le terrain multisports, puis nous avons déplacé la bibliothèque à l'intérieur de l'école pour lui offrir un meilleur espace. Mais la crise sanitaire nous a montré les inconvénients de cette localisation. Manque de visibilité, d'accessibilité, rupture du partenariat avec la Bibliothèque des Côtes-d'Armor (BCA)...

Il fallait donc trouver une autre solution pour développer notre bibliothèque.

Ainsi est né ce projet, qui a été possible grâce aux conseils et soutien de nos conseillers départementaux, Brigitte BALAY MIZRAHI et René DEGRENNE.

Nous avons ainsi bénéficié du soutien financier du Département dans le cadre du Plan de Relance Départemental de l'Investissement Public en Côtes-d'Armor, plan voté en 2020 et 2021.

Dans le détail, le Département a financé ce projet de bibliothèque, au titre du second appel à projets du Plan de Relance, à hauteur de 39 200 € pour des travaux estimés à 49 000 €, soit à hauteur de 80%.

Ouverte depuis fin décembre 2021, à l'occasion de l'inauguration du réseau LIRICI (réseau des bibliothèques de Dinan Agglomération marquée par une après-midi animée par une conteuse, notre structure fonctionne grâce à une équipe de bénévoles au nombre de 6.

Nous pouvons déjà noter qu'en 6 mois d'existence le nombre d'adhérents a été multiplié par 10, pour atteindre le nombre de 60 ! Ce qui montre qu'elle répond à une attente de la population et souligne le travail accompli par nos bénévoles, bénévoles que nous tenons à féliciter et qui n'étaient que 2 il n'y a pas si longtemps. N'est-ce pas Antoinette et Marianne ?

La structure nous a permis de regrouper les 2 fonds (fonds scolaire et fonds municipal) avec l'aval des enseignants et au plus grand bénéfice de tous, elle nous a permis également de réactiver le partenariat avec la Bibliothèque des Côtes-d'Armor. La taille et l'informatisation de la structure vont nous permettre début novembre d'intégrer le niveau 2 du réseau LIRICI de Dinan Agglomération, intégration qui donnera accès aux abonnés à la quarantaine de bibliothèques interconnectées.

Je tiens à saluer la société ECLIS, conceptrice de ce bâtiment qui se veut le plus éco responsable possible, jusqu'à en être réversible ! Ainsi que toutes les entreprises qui ont œuvré sur ce chantier (Fram Architecture, Armor Renov Habitat, Techno Pieu, HBT électricité, Espace Net). Sans oublier nos services techniques communaux. Le mobilier et le conseil d'agencement nous ont été fournis par l'entreprise DPC (de Bressuire).

Enfin, je terminerai, en soulignant qu'une bibliothèque n'est pas un lieu comme un autre dans une commune. C'est un lieu de découvertes pour toutes celles et ceux qui aiment lire, et j'en fais partie.

C'est un lieu de savoir et de connaissances.

C'est un lieu de lien social et de rencontres entre les lectrices, les lecteurs et les bénévoles qui animent et assurent le bon fonctionnement de la bibliothèque.

Les livres éduquent, émancipent, ouvrent l'esprit, offrent l'occasion de penser, de réfléchir ...A l'époque de l'immédiateté et des écrans à tout va, ils permettent la réflexion et aident à former les futurs citoyens.

Il n'y aura jamais trop de bibliothèques, il en faudra encore et toujours car dans les pays de dictature, on s'attaque toujours à la culture et à tous les lieux qui l'hébergent !

Merci à tous... je vous souhaite de bonnes lectures.

SOMMAIRE

EXTRAIT DES COMPTES RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX.....	3
L'ACTION SOCIAL.....	18
LES INFOMATIONS LOCALES.....	19
LE BIEN VIVRE À AUCALEUC	24
L'ENSEIGNEMENT	27
LA VIE ASSOCIATIVE	29
ET DEPUIS LA DERNIÈRE FOIS	33
LES DATES À RETENIR	34
MÉMO	35

Directeur de publication :
Le Maire, Christophe OLLIVIER

EXTRAIT DES COMPTES RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

En application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le conseil municipal de la commune d'Aucalec dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Christophe OLLIVIER, Maire.

Membres du Conseil Municipal : Christophe OLLIVIER, Maire - Jacques CHEVÉ, Pascal RENAUDIN, Olivier MORRY, Samuelle RABASTE, Adjoints - Florian BOUCARD, Grégoire COURTOIS, Valérie GALLAND, Elisabeth MATHIEU, Chrystèle MICHEL, Christine RAFFRAY, Nadège THOMAS, Samuel VERITÉ, conseillers.

SÉANCE DU
3 MARS 2022

Présents : Christophe OLLIVIER, Maire, Jacques CHEVÉ, Pascal RENAUDIN, Olivier MORRY, Samuelle RABASTE, Florian BOUCARD, Grégoire COURTOIS, Valérie GALLAND, Elisabeth MATHIEU, Chrystèle MICHEL, Christine RAFFRAY, Nadège THOMAS.

Absents représentés : Samuel VERITÉ ayant donné pouvoir à Grégoire COURTOIS.

Secrétaire de séance : Florian BOUCARD.

Monsieur le Maire rappelle que le compte rendu du dernier Conseil Municipal a été transmis à chaque conseiller avant la présente séance.

Le compte rendu de la réunion du 27 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

● **Personnel communal : volume annuel d'heures travaillées - Passage à 1607 heures**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la durée du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine mais que le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle du travail.

Ainsi, conformément à l'article 47 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, il est mis fin au maintien des régimes dérogatoires et le décompte du temps de travail doit être réalisé sur la base d'une durée annuelle du travail effectif de 1607 heures (agent à temps complet).

L'article 47 de la loi du 6 août 2019 précité impose la mise en application des 1607 heures à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le cadre juridique applicable en matière d'organisation et de temps de travail doit donner lieu à une délibération du Conseil Municipal après avis du comité technique.

Monsieur le Maire précise donc que ce dossier à fait l'objet d'une saisine le 23 décembre 2021 du Comité Technique Départemental (CTP) avec, dans l'attente de l'émission de l'avis du CTP, une application dès le 1^{er} janvier 2022.

Le CTP, dans sa séance du 2 février 2022, a émis un avis favorable de l'ensemble des représentants à la mesure avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2022 selon les nouveaux cycles de travail qui sont mis en place afin d'atteindre la durée annuelle légale de travail de 1 607 heures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité,**

DÉCIDE de fixer le volume global annuel d'heures travaillées de la commune à 1607 heures.

PRÉCISE que la date d'effet de cette mesure est fixée au 1^{er} janvier 2022.

● **Compte administratif 2021**

Monsieur CHEVÉ Jacques, Adjoint au Maire en charge des finances, après avoir présenté le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, présente le compte administratif 2021. Ce compte administratif du budget communal 2021 peut se résumer ainsi :

BUDGET COMMUNAL

Recettes de fonctionnement	638 920, 11 €
Dépenses de fonctionnement	491 576, 84 €
Résultat de l'exercice	147 343, 27 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	316 113, 75 €
Part affectée à l'investissement de l'exercice précédent	124 000, 00 €
Résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice	339 457, 02 €
Recettes d'investissement	268 679, 35 €
Dépenses d'investissement	330 270, 46 €
Résultat de l'exercice	- 61 591, 11 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	- 50 566, 97 €
Résultat de clôture d'investissement de l'exercice	- 112 158, 08 €

Monsieur CHEVÉ propose à l'assemblée de procéder au vote. En sa qualité d'ordonnateur, Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales et ne prend donc pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **par 12 voix pour**,

APPROUVE le compte administratif 2021 de la commune comme présenté ci-dessus.

• Compte de gestion 2021

Monsieur CHEVÉ Jacques, Adjoint au Maire en charge des finances, présente le compte de gestion du budget communal dressé par le Trésorier de Dinan Ville et Banlieue (receveur).

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état

du passif et l'état des restes à payer, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et après s'être assuré que les résultats finaux sont strictement identiques au compte administratif communal 2021, à savoir :

- Un résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice de **339 457, 02 €**.
- Un résultat de clôture d'investissement de l'exercice de **- 112 158, 08 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

DÉCLARE que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2021 par le Trésorier de Dinan Ville et Banlieue visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part,

APPROUVE le compte de gestion 2021 de la commune.

• Affectation du résultat 2021 au budget 2022

A l'issue de la présentation du compte administratif 2021, Monsieur CHEVÉ Jacques, Adjoint au Maire en charge des finances, expose au Conseil Municipal que l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice s'élève à la somme de 339 457, 02 € et qu'il convient conformément à l'instruction M14 d'affecter cet excédent de fonctionnement au budget primitif 2022 entre la section de

fonctionnement et la section d'investissement. Il propose, comme le préconise le Trésorier de Dinan Ville et Banlieue, d'affecter à la section d'investissement l'équivalent du déficit d'investissement du compte administratif 2021 (112 158, 08 €) auquel vient s'ajouter le montant des restes à réaliser 2021 (123 729, 00 €) soit un montant total de 236 000, 00 € (arrondi au millier d'euros supérieur).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement 2021 au budget primitif 2022 :

- En recettes de fonctionnement au **compte 002** : **103 457, 02 €.**
- En recettes d'investissement au **compte 1068** : **236 000, 00 €.**

• **Bibliothèque communale : intégration au dispositif de la Bibliothèque des Côtes-d'Armor (BCA)**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'afin d'intégrer le dispositif de la BCA et le réseau LIRICI de Dinan Agglomération, qui permet notamment que la BCA propose la mise à disposition d'ouvrages à la bibliothèque communale, il convient notamment que la commune s'engage à réalimenter chaque année le fonds d'ouvrages de la bibliothèque à hauteur de 0,76 € par habitant.

Monsieur le Maire précise que ce financement communal remplace le financement actuel quasiment équivalent de 700 € prévu au budget tous les ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE le principe d'achat d'ouvrages pour la bibliothèque communale à hauteur de 0,76 € par habitant et par an.

• **Aménagement du centre bourg - Tranche 1 : demande de subvention à l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022 - plan de financement**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du projet d'aménagement du centre bourg, il convient, afin de financer ce projet, de solliciter une subvention de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Monsieur le Maire rappelle l'objectif du projet suite aux problématiques rencontrées et les résultats attendus :

Dans le cadre de la réflexion sur l'aménagement du bourg les élus ont souhaité mettre en place une vision globale incluant les habitants et les différents acteurs du territoire.

À la suite de 2 ateliers participatifs, un projet global d'aménagements chiffrés par secteurs a été finalisé en concertation avec les élus et les différents partenaires (Département, Dinan Agglomération, Concessionnaires, CFA...)

Deux secteurs ont été retenus comme prioritaires dans le phasage : la rue des Arts et Métiers (tranche 1) et la place de l'église et ses alentours (tranche 2)

Le premier secteur à aménager, objet de la tranche 1 de travaux et objet de la présente demande de subvention, sera la rue des Arts et Métiers afin de ralentir et sécuriser les déplacements avant de pouvoir aménager le cœur de bourg dans un second temps.

Les aménagements s'inscrivent donc dans une vision globale portant sur l'aménagement des espaces publics. L'aménagement retenu pour ces rues permet de conforter le caractère de village

Ces ateliers et réunions ont permis de faire remonter les problématiques actuelles (vitesse, absence de continuités dans les déplacements, carrefours dangereux, arrêt de car peu adapté ou inexistant, éclairage pas adapté ou inexistant, absence de plantations, stationnement sur les trottoirs...)

Ces rencontres ont aussi permis de faire émerger les besoins et les potentiels et de co-construire des solutions d'aménagements adaptées au site, aux besoins et aux problématiques environnementales actuelles.

en donnant une large place aux déplacements piétons et cycles, dans le bourg et à terme vers Dinan et les communes limitrophes.

Ainsi, le projet de réaménagement du centre bourg de Aucaelec et la requalification de la rue des Arts et Métiers doit répondre à plusieurs enjeux :

- Des enjeux de sécurisation et modération des flux et d'accessibilités à tous afin de redonner un sens à la rue en tant que bien commun qui ne doit plus être rythmée par les seuls déplacements automobiles, et qui doit aussi promouvoir les déplacements doux.

• Et en parallèle des enjeux de requalification et de revalorisation qui doivent être en capacité de réinventer l'identité de ces voies en s'inscrivant dans l'histoire du bourg.

Il est important de préciser que depuis une cinquantaine d'années aucun aménagement d'ampleur tenant notamment compte des besoins de mobilité et de l'augmentation de population et donc de trafic n'a été réalisé (population municipale en 1975, 425 habitants, en 2022, 928 habitants).

Ce coût englobe une part des travaux à effectuer sur le réseau des eaux pluviales, et cette part de travaux est non éligible à la DETR.

Ainsi, la demande de DETR 2022, objet de la présente délibération porte sur la tranche 1 de travaux pour un montant de 426 000 € HT éligible.

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel HT des travaux de la tranche 1 du projet d'aménagement du centre bourg :

AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG - TRANCHE 1 PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL HT

Dépenses HT		Recettes					
		Financier	Dispositif	Base éligible	Taux de financement sur base éligible	Montant sollicité	Taux sur coût total des dépenses (éligibles + non éligibles)
Travaux	508 000 €	État	DETR 2022	426 000 €	35 %	149 100 €	29,35 %
		Région	Bien vivre partout en Bretagne 2022				
		Département	Contrat de territoire	508 000 €	10 %	50 800 €	10,00 %
		Département	Amendes de police	141 000 €		30 000 €	5,91 %
		Dinan Agglomération	Fond de concours	479 000 €		100 000 €	19,69 %
		Dinan Agglomération	Plan Vélo	29 000 €		14 500 €	2,85 %
		Aides publiques totales				344 400 €	67,80 %
		Autofinancement 2022			508 000 €	163 600 €	32,20 %
Total dépenses (tranche 1)	508 000 €	Total recettes (tranche 1)				508 000 €	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

APPROUVE le présent projet d'aménagement du centre bourg,
VALIDE le plan de financement de la tranche 1 de travaux,
SOLLICITE une subvention de l'État de 149 100, 00 € au titre de la DETR 2022,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la présente demande de subvention.

- **Aménagement du centre bourg - Tranche 1 : demande de subvention au titre du fonds de concours de Dinan Agglomération - Plan de financement**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du projet d'aménagement du centre bourg, il convient afin de financer ce projet de solliciter une subvention au titre du fonds de concours de Dinan Agglomération.

Monsieur le Maire rappelle l'objectif du projet suite aux problématiques rencontrées et les résultats attendus.

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel HT des travaux de la tranche 1 du projet d'aménagement du centre bourg - Présentation du tableau page 6.

Calendrier prévisionnel de réalisation : - Tranche 1 : 2022-2023 - Tranche 2 : 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

APPROUVE le présent projet d'aménagement du centre bourg,
DÉCIDE de réaliser les travaux,
VALIDE le plan de financement et le calendrier de l'opération présentés ci-dessus,
SOLLICITE une subvention de 100 000 € au titre du fonds de concours de Dinan Agglomération,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ce projet, y compris à produire un nouveau plan de financement si nécessaire, la commune s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions.

- **Aménagement du centre bourg : demande de subvention au titre des amendes de police**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du projet d'aménagement du centre bourg, il convient afin de financer ce projet de solliciter une subvention au titre des amendes de Police.

Il précise que c'est le Département qui a en charge la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière et qu'il s'agit d'une subvention (plafonnée à 30 000 € sur 3 ans) qui peut

être demandée lors de la réalisation d'opérations d'aménagement liées à la sécurité routière.

Ainsi, Monsieur le Maire rappelle que le projet d'aménagement du centre bourg d'Aucalec a notamment l'objectif de sécuriser et modérer les déplacements en véhicules motorisés par la création de plateaux, d'îlots centraux ou encore de goulots d'étranglement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

SOLLICITE une subvention au titre des amendes de police dans le cadre du projet d'aménagement du centre bourg,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la présente demande de subvention.

- **Aménagement du centre bourg : demande de prise en charge par le Département de la couche de roulement en enrobés sur la RD 107 (Convention de Travaux sur Mandat) et Convention d'Occupation du Domaine Public (CODP) dans le cadre de l'autorisation des travaux sur le domaine départemental**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du projet d'aménagement du centre bourg, la commune va être amenée à intervenir sur la Route Départemental (RD) 107 et précise que tout aménagement envisagé par une collectivité sur le domaine départemental doit faire l'objet d'une autorisation du Conseil Départemental contractualisée sous la forme d'une Convention d'Occupation du Domaine Public (CODP) à laquelle peut être liée une Convention de Travaux sur Mandat (CTM).

Monsieur le Maire précise également les points réglementaires suivants :

- Avant tout démarrage des travaux, une CODP doit être passée sur la base du plan définitif entre la collectivité et le Conseil Départemental.
- Dans le cas d'une participation financière du Conseil Départemental pour la réalisation de la couche de roulement, une CTM doit être passée entre la collectivité et le Conseil Départemental.
- Les Conventions de Travaux sur Mandat (CTM) impliquent financièrement la collectivité et à ce titre doivent faire l'objet d'un passage annuel en Commission Permanente (CP) du Conseil Départemental, seule habilitée à autoriser les aménagements sur la voirie départementale et

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le Département une Convention d'Occupation du Domaine Public (CODP) afin d'obtenir l'autorisation pour la réalisation des travaux envisagés par la commune sur le domaine départemental,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les Conventions de Travaux sur Mandat (CTM) pour la prise en charge par le département de la couche de roulement de la RD 107.

● Achat d'un tracteur tondeuse mulching pour le service technique

Monsieur le Maire explique que dans le cadre sa politique sur les déchets verts, Dinan Agglomération mène une action pour une réduction de leur apport en déchetterie qui entrainera compter du 1^{er} janvier 2023, l'interdiction du dépôt de déchets végétaux par les communes en déchèteries.

Il est ainsi nécessaire que la commune s'équipe de divers matériels adéquats. Le premier achat

à autoriser le président à signer les conventions d'occupation du domaine public routier et les conventions sur mandat liées aux aménagements.

- La politique fixant les conditions de prise en charge de la couche de roulement en enrobés sur une RD en agglomération est en adéquation avec la date de la réalisation de la dernière couche de roulement et de l'état de la chaussée.

- A noter que la participation pour la couche de roulement se base sur le marché départemental de travaux d'enrobés. Les métrés de la couche de roulement sont réalisés par le technicien en charge de la voirie départementale. Le montant maximum de la convention sur mandat ne pourra excéder le prix du marché départemental.

important consiste en l'acquisition d'un tracteur tondeuse mulching qui permettra de ne plus avoir à collecter l'herbe coupée pour la déposer en déchetterie.

Monsieur le Maire précise que le tracteur-tondeuse actuel sera repris par le prestataire choisi.

Dans ce cadre, trois entreprises ont été consultées, DELAMOTTE de Plélan-le-Petit, MPS de Quévert et MAZÉ de Dinan.

Après présentation des propositions tarifaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité,**

DÉCIDE de retenir la proposition faite par l'entreprise DELAMOTTE - Cycles et Motoculture de Plélan-le-Petit pour l'achat d'un tracteur tondeuse autoportée Toro Z7000 d'un montant de 18 064, 00 € HT soit 21 676, 80 € TTC.

ACCEPTE la reprise du tracteur tondeuse KUBOTA G23 pour 6 200, 00 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

● Achat d'un tracteur tondeuse mulching : sollicitation du fonds de concours de Dinan Agglomération dans le cadre du défi Val-Vert

Monsieur le Maire expose : Les déchets végétaux déposés en déchèteries peuvent être gérés à l'échelle locale selon d'autres alternatives, telles que le compostage, le paillage, le mulching, le broyage, etc, et donc permettre de limiter les apports de déchets végétaux en déchèteries, d'autant que les dépôts de déchets végétaux par les communes en déchèteries ne seront plus possibles à compter du 1^{er} janvier 2023.

Afin d'encourager ces pratiques, Dinan Agglomération a décidé de créer un défi Val-Vert consistant en un soutien des initiatives communales exemplaires, par l'attribution d'un fonds de concours en contrepartie d'un objectif de réduction des apports en déchèteries, d'un suivi des résultats et d'une promotion de la démarche auprès des habitants de la collectivité. Ces démarches devront être expressément mentionnées dans le dossier de demande de financement.

Selon le règlement du défi Val-Vert, le taux de participation de Dinan Agglomération est fixé à 30 % du montant HT, et plafonné à 5 000 € par commune et par an.

La participation communale devra être égale à au moins 50 % du montant de la dépense, après déduction des subventions.

Les investissements soutenus sont les premiers investissements de matériels de valorisation des déchets verts comme l'achat d'un broyeur, d'une tondeuse mulching, d'une plateforme de compostage (liste non exhaustive).

Le dossier de demande de fonds de concours, à retourner à Dinan Agglomération, devra comporter plusieurs mentions : identité du demandeur et désignation d'un référent, description de l'opération et des résultats attendus, calendrier de l'opération, coût de l'opération (devis, justificatifs), plan de financement et délibération de la commune.

Vu la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGECE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5216-5 VI relatifs

à l'attribution de fonds de concours entre la communauté d'agglomération et ses communes membres,

Vu le Code de l'environnement,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 30 décembre 2019 portant création et modifications des statuts de Dinan Agglomération, notamment l'article 10 point 6-1 relatif à la compétence facultative « Actions de sensibilisation et de prévention visant à améliorer la qualité du tri et le réemploi des déchets ménagers et assimilés ou à limiter leur production »,

Vu la délibération-cadre n°CA-2021-093 du Conseil communautaire de Dinan Agglomération en date du 27 septembre 2021 approuvant la création du défi Val-Vert et approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours de Dinan Agglomération,

Vu le règlement du défi Val-Vert de Dinan Agglomération consistant en la réduction des apports des déchets végétaux des communes en déchèteries,

Considérant que les dépôts de déchets végétaux par les communes en déchèteries ne seront plus possibles à compter du 1^{er} janvier 2023,

Considérant que la commune d'Aucaleuc souhaite s'équiper d'une tondeuse mulching et que dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à Dinan Agglomération,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assuré, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement qui sera joint au dossier de demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le règlement du défi Val-Vert relatif à l'attribution de fonds de concours par Dinan Agglomération,

APPROUVE la réalisation du projet d'achat d'un tracteur tondeuse mulching,

DÉCIDE de demander un fonds de concours à Dinan Agglomération de 5 000 € en vue d'une participation au financement de l'achat d'un tracteur tondeuse mulching,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférant à cette affaire.

• Achat d'une nouvelle chaudière à l'école

Monsieur le Maire explique que suite au **constat de la vétusté** de la chaudière actuelle à basse température (entre 25 et 30 ans) et à sa consommation excessive, il est proposé d'équiper les bâtiments scolaires et périscolaire d'une nouvelle chaudière à gaz à condensation dernière génération.

Cette chaudière permettrait également une régulation du chauffage beaucoup plus poussée que ce que permet la chaudière actuelle. Le gain énergétique peut-être évalué entre 30 et 50 % pour les raisons suivantes :

- Économie directe entre une chaudière basse température et une chaudière à condensation d'environ 11 %,
- Passage à une chaudière modulante (entre 12 et 60 kW selon la nécessité) au lieu de la chaudière actuelle qui fonctionne toujours à pleine puissance (90 kW),
- Redimensionnement de la puissance maximum de la chaudière (60 kW à la place de 90 kW),
- Installation d'une sonde extérieure (impossible avec la chaudière actuelle),
- Possibilité d'une meilleure gestion des temps non scolaires.

Il est proposé de travailler avec l'entreprise QUALITHERME de Corseul qui a en charge depuis plusieurs années la maintenance du chauffage et qui connaît bien le bâtiment.

Madame MICHEL Christelle demande si la solution d'une pompe à chaleur a été demandée.

Monsieur CHEVÉ Jacques répond que l'entreprise ne le préconise pas, au vu de l'installation et du circuit de chauffage.

Il est proposé ainsi de retenir la proposition de l'entreprise QUALITHERME.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **par 12 voix pour et une abstention,**

DÉCIDE de retenir la proposition faite par l'entreprise QUALITHERME de Corseul pour l'achat à l'école d'une chaudière gaz à condensation de marque VIESAMMN (modèle VITODENS 200W) d'un montant de 12 331, 13 € HT soit 14 797, 36 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

• **Achat d'une chaudière à l'école : demande de subvention à l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2022**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du projet d'achat d'une nouvelle chaudière à l'école, il convient de solliciter une subvention à l'État au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du projet d'achat d'une nouvelle chaudière à l'école, il convient de solliciter une subvention à l'État au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **par 12 voix pour et une abstention,**

APPROUVE le présent projet d'achat pour l'école d'une nouvelle chaudière gaz à condensation, **SOLLICITE** une subvention de l'État de 6 165, 00 € au titre de la DSIL 2022 correspondant à 50 % du coût HT du projet,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la présente demande de subvention.

• **Point sur le syndicat mixte de préfiguration du Parc National Régional (PNR) Rance Côte d'émeraude**

Monsieur BOUCARD Florian, représentant de la commune, fait le point sur ce dossier :

Quatre séminaires ayant pour objectif de réécrire la chartre du PNR sont organisés par le syndicat mixte.

Le premier séminaire portant sur la thématique « Eau, Biodiversité, Littoral » a eu lieu le 18 février :

- Eau-littoral : discussion principalement liée aux sédiments de la Rance.
- Biodiversité : présentation par Cœur Émeraude.

Le prochain séminaire prévu le 11 mars portera sur la thématique « urbanisme, aménagement du territoire ».

● Dinan Agglomération : points d'actualité

Refonte de la politique des déchets :

L'objectif principal est de réduire la production de déchets. Les modifications suivantes sont prévues :

- Le papier sera accepté dans les sacs jaunes engendrant ainsi le questionnement des élus sur le déploiement des bacs jaunes qui a priori n'est toujours pas prévu.

- La collecte des ordures ménagères passerait en C05 c'est-à-dire que la collecte se fera une semaine sur deux.

Sur ce second point, monsieur le Maire précise qu'il a fait noter que cela nécessiterait une dérogation de l'ARS et qu'il considérait que cette diminution du service rendu revenait de fait à une augmentation de la taxe.

Pour ces raisons, il ajoute qu'il a voté contre la délibération sur ce sujet qui était présentée lors du Conseil Communautaire du 28 février 2022.

Hôpital de Dinan :

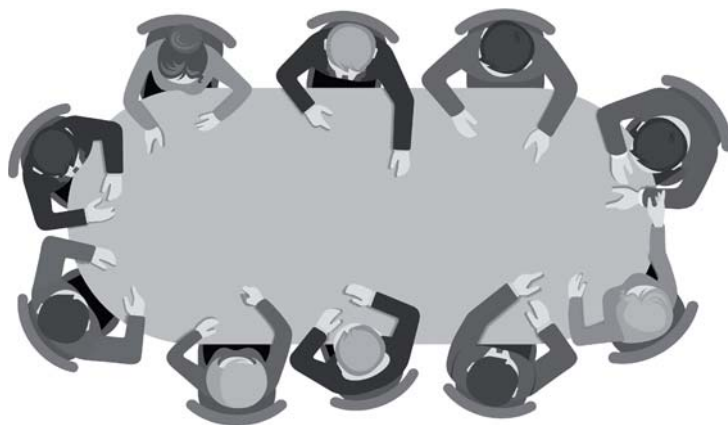
Une proposition de motion a été faite par Monsieur RAMARD, au nom de plusieurs élus.

Une discussion s'est engagée. Monsieur LECHIEN, Maire de Dinan et président du conseil de surveillance de l'hôpital de Dinan, a de nouveau rencontré l'Agence Régionale de Santé (ARS) et il a donné les éléments qu'il a eu au cours de cette rencontre. Finalement, le Conseil Communautaire a été informé de la venue du directeur de l'ARS le lundi 4 avril, pour rencontrer les élus de Dinan Agglomération. La motion a alors été retirée.

La séance du Conseil Municipal est clôturée à 21h45



SEANCE DU 7 avril 2022



Présents : Christophe OLLIVIER, Maire, Jacques CHEVÉ, Pascal RENAUDIN, Olivier MORRY, Samuelle RABASTE, Florian BOUCARD, Valérie GALLAND, Elisabeth MATHIEU, Christine RAFFRAY, Nadège THOMAS, Samuel VERITÉ.

Absents représentés : Chrystèle MICHEL ayant donné pouvoir à Pascal RENAUDIN, Grégoire COURTOIS ayant donné pouvoir à Jacques CHEVÉ.

Secrétaire de séance : Samuelle RABASTE.

Monsieur le Maire rappelle que le compte rendu du dernier Conseil Municipal a été transmis à chaque conseiller avant la présente séance.

Le compte rendu de la réunion du 3 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

• Taxes directes locales : taux 2022

Monsieur CHEVÉ Jacques, Adjoint au Maire en charge des finances, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la réforme de la fiscalité directe locale a entraîné depuis l'année dernière pour les Communes la suppression des recettes de taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. Les Communes n'ont ainsi plus de taux de TH à voter.

Pour compenser cette perte, les communes ont récupéré le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) du Département.

Ainsi, le taux communal de TFB voté en 2021 comprenait le taux communal de 2020 (17,21%) auquel s'ajoutait le taux départemental de 2020 (19,53%) soit un nouveau taux communal en 2021 de 36,74 %.

Il est à préciser que s'agissant d'un transfert de taux de TFB du Département vers la commune, ce nouveau taux communal de TFB voté en 2021 n'a engendré aucune augmentation pour le contribuable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité,**

Par ailleurs, le produit du transfert de la part départementale de TFB ne coïncide pas forcément avec le produit « perdu » de la taxe d'habitation, ainsi un coefficient correcteur a été calculé pour compenser l'éventuelle perte de ressources ou, à contrario, neutraliser la recette supplémentaire. La commune d'Aucalec étant sous compensée, l'État versera une compensation de 32 961 € en 2022.

Pour conclure, Monsieur CHEVÉ propose de ne pas faire évoluer les taux des taxes directes locales et donc de les voter comme suit pour l'année 2022 :

- Taxe foncière bâti (TFB) : **36,74 % (*)**
- Taxe foncière non bâti (TFNB) : **70,01 %**

Avant de procéder au vote, Monsieur CHEVÉ fait savoir que ce maintien des taux pourrait ne pas être la règle dans les années à venir en vue du financement des travaux engagés dans la centralité et l'accès par la RD 107 (rue des Arts et Métiers).

DÉCIDE d'appliquer les taux de taxes locales pour l'année 2022 comme précisé ci-dessus.

● Taxes directes locales : taux 2022

Monsieur CHEVÉ Jacques, adjoint aux finances, présente les différentes subventions aux associations communales et extérieures prévues au vote sur proposition de la commission des finances communales qui s'est réunie le 31 mars 2022. La commission s'est basée sur les demandes transmises et est restée dans la ligne des subventions accordées l'an passé :

Associations communales	
Amicale Laïque	120 €
Association des Boulistes	120 €
Association Gym Pour Tous	120 €
Club du 3ème Age	120 €
(*) Paint-ball Armor Club	120 €
(*) Société de Chasse	120 €
OSCALOC	120 €
Génération Part'âges	120 €
(*) Handisports Loisirs	120 €
USEP AUCALEUC	120 €
Total associations communales	1 200 €

Associations et organismes extérieurs	
La Chamaille	450 €
Chambre de Métiers & de l'Artisanat Aucaleuc et Ploufragan (7 élèves)	350 €
Eaux et Rivières de Bretagne	50 €
Restos du Cœur	150 €
Quatre Vaulx-Les Mouettes (3 enfants)	150 €
Steredenn (Foyer de Jeunes Travailleurs)	60 €
ADAPEI 22	50 €
France ADOT 22	50 €
(*) Pupilles de l'école publique de Dinan	50 €
Solidarité Pays de Dinan (Banque alimentaire)	150 €
CFA Bâtiment PLERIN (2 élèves)	100 €
Protection civile - solidarité Ukraine	100 €
L'enfant dans la Ville - Dinan	100 €
Total associations et organismes extérieurs	1 810 €

(*) Ces associations se verront verser la subvention sous réserve de transmettre leur demande et leur bilan financier.

Monsieur BOUCARD Florian propose d'effectuer un possible roulement dans les années à venir afin de soutenir d'autres associations œuvrant à un niveau intercommunal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

DÉCIDE d'attribuer les subventions pour l'année 2022 telles que proposées ci-avant.

● Effacement des réseaux rue des Arts et Métiers : proposition du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes-d'Armor (SDE 22) - Modification de la délibération n° 46-2021 du 21/10/2021

Monsieur MORRY Olivier, adjoint en charge l'aménagement urbain, rappelle à l'assemblée que dans le cadre du projet d'aménagement du centre bourg, il convient au préalable d'effacer les réseaux aériens (électricité et téléphone).

La délibération n°46-2021 avait été prise le 21 octobre 2021 pour acter la proposition transmise par le SDE 22. Depuis, la proposition a été complétée pour tenir compte de la nécessité, entre la salle polyvalente et le CFA, d'effacer également le réseau téléphonique et de poser un éclairage public.

À la demande de la commune, le Syndicat Départementale d'Énergie des Côtes-d'Armor (SDE 22) a chiffré le projet complété, ainsi M. MORRY Olivier expose :

- Le projet d'effacement des réseaux basse tension « rue des Arts et Métiers » présenté par le SDE 22 pour un montant estimatif de 130 000 € TTC.

Notre commune, ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat d'Énergie, versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier.

À titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, la participation financière de la commune calculée sur la base de l'étude sommaire d'élève à 43 333,34 €.

- Le projet d'aménagement de l'éclairage public « rue des Arts et Métiers » présenté par le SDE 22 pour un montant estimatif de 116 640 € TTC dont 64 800 € de base et 51 840 € pour le complément (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

Notre commune, ayant transféré la compétence travaux d'éclairage public au Syndicat d'Énergie, versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier.

À titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, la participation financière de la commune calculée sur la base de

l'étude sommaire d'élève à 70 200, 00 € dont 39 000 € de base et 31 200 € pour le complément.

- Le projet de construction des infrastructures souterraines de communication électroniques « rue des Arts et Métiers » présenté par le SDE 22 pour un montant estimatif de 44 800 € TTC dont 35 800 € de base et 9 000 € pour le complément (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie)

Notre commune, ayant transféré la compétence travaux d'infrastructures de télécommunications au Syndicat d'Énergie, versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier.

À titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, la participation financière de la Commune calculée sur la base de l'étude sommaire d'élève à 44 800, 00 € dont 35 800 € de base et 9 000 € pour le complément.

Il est à préciser que :

- Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage des réseaux de télécommunication qui seront facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

- Les participations de la commune seront calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fond se fait en une ou plusieurs fois selon que le syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités et au prorata du paiement à celle-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité,**

DÉCIDE de confier au SDE 22 la gestion du projet d'effacement des réseaux basse tension, du projet d'aménagement de l'éclairage public et du projet de construction des infrastructures souterraines de communication électroniques « rue des Arts et Métiers » comme présenté ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférant à ce dossier.

• Budget primitif 2022

Monsieur CHEVÉ Jacques, présente à l'assemblée le budget primitif 2022 de la Commune qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes	726 395, 02 €
Dépenses	726 395, 02 €

BUDGET COMMUNAL

Section d'investissement

Recettes	1 196 694, 08 €
Dépenses	1 196 694, 08 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

DÉCIDE le budget primitif 2022 de la Commune comme présenté ci-dessus.

• Réfection en enrobé des trottoirs de la cité de la Freschais : choix de l'entreprise

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du vote du budget primitif 2022, une ligne est prévue pour la réfection en enrobé des trottoirs de la cité de la Freschais.

Dans ce cadre, deux entreprises ont été consultées, COLAS de Miniac-Morvan, et EUROVIA de Ploufragan.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

DÉCIDE de retenir la proposition faite par l'entreprise COLAS de Miniac-Morvan pour la réfection complète en enrobé des trottoirs de la cité de la Freschais d'un montant de 23 725, 00 € HT soit 28 470, 00 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

• Aménagement du centre bourg - Tranche 1 : demande de subvention à l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2022

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du projet d'aménagement du centre bourg, il convient, afin de financer ce projet, de solliciter une subvention de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2022.

Monsieur le Maire rappelle l'objectif du projet suite aux problématiques rencontrées et les résultats attendus :

Dans le cadre de la réflexion sur l'aménagement du bourg les élus ont souhaité mettre en place une vision globale incluant les habitants et les différents acteurs du territoire.

À la suite de 2 ateliers participatifs, un projet global d'aménagements chiffrés par secteurs a été finalisé en concertation avec les élus et les différents partenaires (Département, Dinan Agglomération, Concessionnaires, CFA...).

Ces ateliers et réunions ont permis de faire remonter les problématiques actuelles (vitesse, absence de continuités dans les déplacements, carrefours dangereux, arrêt de car peu adapté ou inexistant,

éclairage pas adapté ou inexistant, absence de plantations, stationnement sur les trottoirs...). Ces rencontres ont aussi permis de faire émerger les besoins et les potentiels et de co-construire des solutions d'aménagements adaptées au site, aux besoins et aux problématiques environnementales actuelles.

Deux secteurs ont été retenus comme prioritaires dans le phasage : la rue des Arts et Métiers (tranche 1) et la place de l'Église et ses alentours (tranche 2).

Le premier secteur à aménager, objet de la tranche 1 de travaux et objet de la présente demande de subvention, sera la rue des Arts et Métiers afin de ralentir et sécuriser les déplacements avant de pouvoir aménager le cœur de bourg dans un second temps.

Les aménagements s'inscrivent donc dans une vision globale portant sur l'aménagement des espaces publics.

L'aménagement retenu pour ces rues permet de conforter le caractère de village en donnant une large place aux déplacements piétons et cycles, dans le bourg et à terme vers Dinan et les communes limitrophes.

Ainsi, le projet de réaménagement du centre bourg de Aucaelec et la requalification de la rue des Arts et Métiers doit répondre à plusieurs enjeux :

- Des enjeux de sécurisation et modération des flux et d'accessibilités à tous afin de redonner un sens à la rue en tant que bien commun qui ne doit plus être rythmée par les seuls déplacements automobiles, et qui doit promouvoir les déplacements doux.
- Et en parallèle des enjeux de requalification et de revalorisation qui doivent être en capacité de réinventer l'identité de ces voies en s'inscrivant dans l'histoire du bourg,

Il est important de préciser que depuis une cinquantaine d'années aucun aménagement d'ampleur tenant notamment compte des besoins

de mobilité et de l'augmentation de population et donc de trafic n'a été réalisé (population municipale en 1975: 425 habitants - en 2022 : 928 habitants)

Monsieur le Maire précise pour information que le coût global des travaux de la tranche 1 et 2 est estimé à 907 000, 00 € HT sachant que les travaux de la tranche 1 sont prévus en 2022-2023 et ceux de la tranche 2 en 2023 :

- **Tranche 1 : 508 000, 00 €.**

- **Tranche 2 : 399 000, 00 €.**

Ce coût englobe une part des travaux à effectuer sur le réseau des eaux pluviales, et cette part de travaux est non éligible à la DSIL. Ainsi, la demande de DSIL 2022, objet de la présente délibération porte sur la tranche 1 de travaux pour un montant de 426 000 € HT éligible.

Monsieur Le Maire rappelle enfin que le projet de réaménagement du centre bourg concerne l'ensemble de la centralité dont le vieux bourg pour lequel des travaux sont également envisagés actuellement.

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel HT des travaux de la tranche 1 du projet d'aménagement du centre bourg :

AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG – TRANCHE 1 PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL HT

Dépenses HT		Recettes						
		Financier	Dispositif	Base éligible	Taux de financement sur base éligible	Montant sollicité	Taux sur coût total des dépenses (éligibles + non éligibles)	
Travaux	508 000 €	État	DSIL 2022(*)	426 000 €	35 %	149 100 €	29,35 %	
		Région	Bien vivre partout en Bretagne 2022					
		Département	Contrat de territoire	508 000 €	10 %	50 800 €	10,00 %	
		Département	Amendes de police	141 000 €		30 000 €	5,91 %	
		Dinan Agglomération	Fond de concours	479 000 €		100 000 €	19,69 %	
		Dinan Agglomération	Plan Vélo	29 000 €		14 500 €	2,85 %	
		Aides publiques totales				344 400 €	67,80 %	
		Autofinancement 2022			508 000 €		163 600 €	32,20 %
Total dépenses (tranche 1)	508 000 €	Total recettes (tranche 1)				508 000 €	100 %	

(*) Le projet sera subventionné soit par la DSIL soit par la DETR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le présent projet d'aménagement du centre bourg,
VALIDE le plan de financement de la tranche 1 de travaux,
SOLLICITE une subvention de l'État de 149 100, 00 € au titre de la DSIL 2022,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la présente demande de subvention.

• Modalités d'amortissement sur le budget communal : ajustement de la délibération du 21/10/2021

Monsieur CHEVÉ Jacques, adjoint aux finances, informe l'assemblée qu'une délibération est nécessaire pour fixer les durées d'amortissement de certaines dépenses, par référence à des durées préconisées dans l'instruction M 14.

La commune n'amortit que certains comptes de racine 20 qui s'apparentent à des subventions d'équipement ne valorisant pas le patrimoine de la collectivité (exemple : subvention d'équipement versé au SDE dans le cadre des effacements de réseaux).

La délibération n°50-2021 du 21 octobre 2021 sur les modalités d'amortissement avait déjà été prise mais il convient qu'elle soit ajustée car un compte d'amortissement avait été omis.

Ainsi, Monsieur CHEVÉ propose d'appliquer les durées d'amortissement suivantes aux nouveaux investissements, comme suit :

Chapitre	Compte (racine)	Durée d'amortissement
20	2031 et 2033	- 1 an lorsque la dépense est inférieure à 500 € - 5 ans lorsque la dépense est supérieure à 500 € <i>Amortissement uniquement si les frais d'études et/ou les frais d'insertion ne sont pas suivis de travaux</i>
20	205	- 1 an lorsque la dépense est inférieure à 500 € - 5 ans lorsque la dépense est supérieure à 500 €
204	2041	- 1 an lorsque la dépense est inférieure à 500 € - 5 ans lorsque la dépense est comprise entre 500 € et 5 000 € - 15 ans lorsque la dépense est comprise entre 5 000 € et 50 000 € - 25 ans lorsque la dépense est comprise entre 50 000 € et 100 000 € - 30 ans lorsque la dépense est supérieure à 100 000 €
204	2042	- 1 an lorsque la dépense est inférieure à 500 € - 5 ans lorsque la dépense est comprise entre 500 € et 5 000 € - 15 ans lorsque la dépense est supérieure à 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

FIXE les durées d'amortissement comme présenté ci-dessus.

• Dinan Agglomération : points d'actualité

Hôpital de Dinan : Le 5 avril a eu lieu une conférence des Maires élargie pour la venue de plusieurs membres de l'Agence Régionale de Santé (ARS) afin d'échanger sur le projet de nouvel hôpital. De nombreux élus sont intervenus afin de questionner l'ARS. Il en est principalement ressorti que :

- Le plateau technique prévu à Saint-Jouan-des-Guérets serait finalement sûrement implanté sur Saint-Malo.
- L'hôpital de Dinan serait rénové et tendrait principalement vers de la médecine générale avec une mise en avant de la télémédecine pour l'intervention de spécialiste.
- Le coût du projet est estimé à 487 millions d'euros mais pour le moment seul 147 millions sont financés.

Gens du voyage : Dinan Agglomération est actuellement à la recherche de terrain et demande également aux communes de trouver des terrains soupapes.

La séance du Conseil Municipal est clôturée à 22h.

L'ACTION SOCIALE |

• LE CCAS

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE D'AUCALEUC SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2021

Présents : Christophe OLLIVIER, Président, Jacques CHEVÉ, Elisabeth MATHIEU, Samuelle RABASTE, Christine RAFFRAY, André BEAUGRAND, Marie BOYER, Sandrine COLIN.

Absents représentés : Nadège THOMAS ayant donné pouvoir à Jacques CHEVÉ, Evelyne NICOLAS ayant donné pouvoir à Christophe OLLIVIER.

Secrétaire de séance : Christophe OLLIVIER

Monsieur le Président rappelle que le compte rendu du dernier Conseil d'Administration a été transmis à chaque membres avant la présente séance. Le compte rendu de la réunion du 8 juillet 2021 est ainsi adopté à l'unanimité.

1- ORGANISATION DU REPAS DES AÎNÉS DU 21 NOVEMBRE 2021

Pour commencer, les membres du CCAS décident de conserver la gratuité du repas à partir de 65 ans et au-delà.

Ensuite, madame Samuelle RABASTE présente à l'assemblée les tarifs et les menus proposés par 3 traiteurs pour l'organisation du repas (Dominé DSP de Saint-Michel-de-Plélan, La Boutique d'Armor de Dinan et Pain d'épices de Taden).

À l'issue de cette présentation, les membres du CCAS décident de fixer certains critères avant la prise de décision :

- La mise à disposition de la vaisselle (assiettes, verres, couverts...)
- La mise à disposition de tables rondes qui est un plus non négligeable pour la convivialité du repas.

Ainsi, Pain d'épices dont le repas semble le plus festif sera retenu si les critères ci-dessus sont remplis.

Si ce n'est pas le cas, c'est Dominé DSP qui sera choisi comme prestataire. En effet, Dominé DSP fournit les tables et la vaisselle. Dans ce cas de figure, une proposition de repas plus festif sera demandée à Dominé DSP.

Concernant l'animation du repas, l'habituel animateur n'est pas disponible en ce moment. Un autre animateur va donc être recherché. A défaut une sono sera installée avec la diffusion de CD.

INFORMATIONS DIVERSES :

Site internet de la commune.

- Tous les membres du Conseil d'Administration sont d'accord pour que leur nom apparaisse sur le futur site internet de la commune.

Difficultés rencontrées par certains administrés.

Un point est fait par les membres du CCAS sur des difficultés (financières et autres) rencontrées par certains administrés ayant fait la démarche de contacter le CCAS.

OPÉRATION CANICULE

Cette année encore, les membres du CCAS se proposent de rendre visite aux personnes isolées durant la période estivale afin de prévenir les risques liés aux fortes chaleurs.

Afin de permettre de rendre visite à ces personnes régulièrement, merci à leur entourage de procéder aux inscriptions en Mairie.



LES INFORMATION LOCALES |

• L'ÉTAT CIVIL

Mariages:

- Le 23 avril 2022
Vincent STAFFORD et Julie LEBON
- Le 26 mai 2022
Antoine DIVEU et Julie BOURSICOT

Naissances:

- Le 18 janvier 2022
Emma LEBARBIER
13 Lotissement Le Castel d'Anne
- Le 4 mai 2022
Louis DELAUNAY
1 lotissement La Petite Vallée
- Le 20 mai 2022
Mila JAN
12 Les Fontenelles

• LES MEUBLÉS, GÎTES ET CHAMBRES D'HÔTES

- **Mme Ludivine AMORY**
Meublé de tourisme
9 La Basse Freschais - 06 28 74 46 70
5 pièces, capacité maximum 7 personnes
- **Mme Roselyne DELAUNAY**
Chambre d'hôtes
23 La Harlais - 02 96 39 75 28
De mai à août : 1 chambre capacité 2 personnes
- **M. Yannick GRALL / Armor location**
Meublés de tourisme
50 bis et 50 ter La Harlais - 06 71 07 91 07
8 chambres capacité 16 personnes

Pour mettre un bien en location de courte durée (meublé touristique) des obligations existent.
Renseignements en mairie ou à Dinan Agglomération
Service Tourisme :
02 96 87 52 74 - www.dinan-agglomeration.fr

LES ASSISTANTS MATERNELS AGRÉÉS



DELAHAYE Audrey

02 96 84 33 17
11 La Ravardière
22100 AUCALEUC

Maternel 3

LANCIEN (POISSON) Emmanuelle

02 96 39 95 48
22 rue du Châtelet
22100 AUCALEUC

Maternel 4

BERHAUT (BOUILLET) Viviane

02 96 39 50 92
26 La Hydrouais
22100 AUCALEUC

Maternel 3

DELPEUX Fanny MAM'ZELLE BULLE

06 99 31 30 58
5 cité La Freschais
22100 AUCALEUC

Maternel 4 (MAM)

LECONTE David MAM'ZELLE BULLE

06 99 31 30 58
5 cité La Freschais
22100 AUCALEUC

Maternel 4 (MAM)

CHAPRON (BRUNE) Stéphanie

02 96 89 03 32
7 Le Vieux bourg
22100 AUCALEUC

Maternel 3

DERRIEN Angélique

06 29 12 88 60
8 cité La Freschais
22100 AUCALEUC

Maternel 4

LORRE (HUGUET) Valérie

09 84 01 44 32
06 59 92 89 85
9 Les Fontenelles
22100 AUCALEUC

Maternel 4

DEBIERRE Emmanuelle

MAM'ZELLE BULLE
06 99 31 30 58
5 cité La Freschais
22100 AUCALEUC

Maternel 4 (MAM)

GOURLET Aurore

07 81 24 54 69
30 Domaine
du Pré Meffray
22100 AUCALEUC

Maternel 2

ROCHFORT (PANHALEUX) Natacha

02 96 85 49 84
07 87 08 21 10
54 La Harlais
22100 AUCALEUC

Maternel 4

Liste valide à la date du : 6 janvier 2022

• LES DEMANDES D'URBANISMES

• LES DÉCLARATIONS PRÉALABLES :

- 18 rue du Châtelet - Clôture
- 4 rue de la Barre - Pergola et abri de jardin
- 6 domaine du Pré Meffray - Clôture et portail
- 7 résidence des Vaux du Moulin - Clôture
- 1 rue de la Barre - Véranda
- 17 lotissement de la Petite Vallée - Clôture
- 22 rue des Arts et Métiers - Changement des ouvertures
- 4 rue des Arts et Métiers - Création de 2 vélux

- 2 bis La Ravardière - Clôture
- 11 Le Vieux Bourg - Piscine
- 9 La Denilais – portail
- 9 lotissement Le Castel d'Anne - Clôture
- 21 Le Vieux Bourg - Abri de jardin

• LES PERMIS DE CONSTRUIRE :

- 34 La Hydrouais - Pergola

• NOUVELLE SECRÉTAIRE

Cécile BAUDRY est la nouvelle adjointe administrative de la mairie depuis le 16 mai.

Originnaire d'Aucaleuc où elle a usé ses fonds de culottes sur les bancs de l'école, elle est partie dans l'Oise pour raison familiale pendant 6 ans. De retour en Bretagne il y a 2 ans, elle a effectué plusieurs missions d'intérim avec le Centre de gestion 22 dans différentes mairies.

C'est la petite-fille de Jean Fierdehaiche, ancien conseiller de la commune. Elle est la maman de deux filles et allie nature et animaux dans ses occupations en débutant dans l'élevage canin.



• DINAMO ESTIVAL

DINAMO!

ESTIVAL

Evadez-vous, EN NAVETTES ESTIVALES DINAMO!

du 4 juillet au 28 août 2022

GRATUIT

Cet été, évadez-vous **gratuitement** à destination du littoral, Dinan et de la base de loisirs de Bétineuc !

ENVIE D'EMBARQUER VOTRE VÉLO LORS DE VOS TRAJETS ?

RÉSERVATIONS OBLIGATOIRES pour le circuit 1bis et places vélos par téléphone au **02 96 68 31 39**.

Plus de détails et d'informations sur www.dinan-agglomeration.fr

DINAN
AGGLOMÉRATION

Circuit n° **1** **Dinan <> Sables-d'Or-les-Pins**
les Mardi, Jeudi, Samedi et Dimanche

Circuit n° **1bis** **Plélan-le-Petit <> Corseul**
les Mardi, Jeudi, Samedi et Dimanche

Circuit n° **2** **Dinan <> Bétineuc <> Broons**
les Lundi, Mercredi et Vendredi

• AMÉNAGEMENT DU BOURG

Nous entrons dans la phase travaux de l'aménagement du bourg.

Nous savons que ces travaux seront source de désagréments (bruit, poussière, accès propriété, sécurité des personnes... C'est pourquoi nous serons avec Servicad, maitres d'œuvre, vigilant sur ces différents points.

Malgré tout lors de cette période non confortable, nous ne doutons pas de votre compréhension. Merci également de respecter la signalisation de chantier et les fermetures partielles ou totales de voiries, ceci bien évidemment dans un souci de sécurité.



En effet, dès le mois de juillet des travaux vont débuter. Ils s'arrêteront au mois d'août, puis reprendront en septembre.

Les travaux concerneront le réseau d'eau potable, le réseau télécom (effacement du réseau), le réseau électrique (effacement du réseau), le réseau d'eau pluviale et pour finir l'aménagement de surface (voirie, trottoirs, placette...)

Ainsi, en juillet, commenceront donc les travaux d'eau potable réalisé par la SATEC.

Seront concernés :

- La rue de la Mairie entre la rue de l'École et la mairie
- Le carrefour mairie-église
- La rue des Arts et Métiers jusqu'au monument aux morts
- La rue du Châtelet jusqu'au virage de la ruelle des Vergers
- La ruelle des Vergers

Les canalisations étant en milieu de chaussée, les rues concernées seront fermées à la circulation et des déviations mises en place.

Puis suivront en septembre les travaux d'effacement des réseaux et les travaux d'eau pluviale et d'aménagement.

• SÉCHERESSE

L'arrêté cadre sécheresse est consultable sur le site des services de l'Etat des Côtes-d'Armor (<https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-transition-energetique/INFO-SECHERESSE-22>) et ce lien internet permet de connaître en tout point du département les niveaux atteints par secteur géographique et les mesures de restriction associées.

• LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La plupart d'entre vous ont pu prendre connaissance au travers des articles de presse de l'évolution de la bibliothèque municipale.

Un premier bilan peut ici être tiré.

Il laisse apparaître, en premier lieu, une **augmentation de la fréquentation** de la bibliothèque avec un nombre d'abonnés qui a été pratiquement **multiplié par dix** puisque nous approchons dorénavant la soixantaine d'abonnés.

En deuxième lieu, l'informatisation du fonds d'ouvrages par les bénévoles de la bibliothèque qui vous permettra, à l'horizon du mois de novembre 2022, un emprunt entièrement numérique et une recherche d'ouvrages possible sur toutes les bibliothèques du **réseau LIRICI** dont s'est dotée Dinan Agglomération.

Pour terminer, il faut également mettre en avant la restauration du partenariat avec la BCA (Bibliothèque des Côtes d'Armor) qui verra **le retour du passage du bibliobus tous les 6 mois** avec deux cents à trois cents ouvrages de toutes natures laissés en dépôt à disposition du public et la possibilité de recherche d'ouvrages sur le fonds propre de la BCA, ouvrages que nous pourrons vous réserver et faire venir à Aucaleuc.

Remerciements tout particulier aux bibliothécaires bénévoles (Mmes CARO, GLEYEN, GOALEC, LECLERCQ ET MASSOT) qui donnent de leur temps pour permettre la réalisation de ce beau projet et qui vous accueillent tous les :

Lundis de 16h à 18h.

Samedis de 10h à 12h.

Amis lecteurs, soyez tous les bienvenus et venez pousser la porte de votre bibliothèque pour y découvrir de quoi vous distraire et vous évader.

Pour information : du 11 juillet au 28 août, la bibliothèque ne sera ouverte que les lundis de 16h à 18h.

L'équipe de la bibliothèque

Et pour faire grésiller vos neurones, une petite énigme :

« Je suis première en rang et dernière à la cour,
Je suis double au trictrac et double à l'écriture;
Et sans quitter la mer j'entre dans la structure,
Je cours avec le cerf, je vole avec l'autour.
J'accompagne l'aurore et termine le jour,
Au milieu de Paris on me voit enfermée;
Sans perdre d'un moment ni le roi ni l'armée,
En robe je préside et j'entre au Parlement.
J'ai dans tous les arrêts une double séance,
je suis toujours présente à la moindre ordonnance,
Et je ne suis jamais trouvée en jugement. »

Je suis _____



• RECENSEMENT DES JEUNES

RECENSEMENT OBLIGATOIRE DES JEUNES ATTEIGNANT 16 ANS

Tout jeune français doit se faire recenser dans les trois mois qui suivent la date anniversaire des 16 ans. Les jeunes devenus français entre 16 et 25 ans effectueront cette formalité dans le mois qui suit l'acquisition de la nationalité française.

La démarche est à effectuer en Mairie. Vous devrez vous présenter muni d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Une attestation de recensement vous sera délivrée à l'issue de cette démarche. Vous devrez la conserver car aucun duplicata ne sera délivré. Vous recevrez par la suite une convocation à la « Journée Défense et Citoyenneté »

Le recensement citoyen donne des droits :

- Il permet d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales à vos 18 ans.
- L'attestation de participation à la journée Défense et Citoyenneté est nécessaire pour s'inscrire aux concours et examens d'État : baccalauréat, BEP, permis de conduire...
- Pour l'inscription au permis de conduire, ce document sera exigé dès l'âge de 17 ans.



• MAISON ESCARGOT



Connaissez-vous « La Maison Escargot » à Plédéliac ?

Ce lieu unique, associatif, à taille humaine, reçoit des **enfants jeunes**, en situation de handicap et depuis peu, des **adultes** victimes d'AVS, de la maladie de Parkinson ou de sclérose en plaques afin de les faire progresser vers **l'autonomie**.

Tout au long de la journée, demi-journée, 2h ou 1h (à votre convenance) vous serez pris en charge par nos 2 conducteurs (rééducateurs spécialisés en éducation conductive diplômés de l'institut Pétö à Budapest) dans un cadre bienveillant et rien que pour vous.

Vous bénéficierez d'un programme adapté pour palier à vos différents besoins en rééducation (équilibre, motricité fine, marche...)

Soyez curieux et appelez-nous pour en savoir plus. En attendant allez visiter nos différentes pages et sites :

www.lamaisonescargot.fr
lamaisonescargot.over-blog.com



LA COMMUNE RECRUTE

La commune recherche à compter de la rentrée de septembre et pour une durée d'un an renouvelable (du 01.09.2022 au 31.08.2023 - temps de travail annualisé) **un agent pour la surveillance** de la cour sur le temps périscolaire du midi, de 12h à 13h30, chaque lundi, mardi, jeudi et vendredi (hors vacances scolaire).

Si vous êtes intéressés, merci de prendre contact avec la Mairie.

Tél. 02 96 39 40 68

Mail : mairie.aucaleuc-22@orange.fr

LE BIEN VIVRE À AUCALEUC |

• MULCHING

LE MULCHING, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le mulching, qui signifie paillage en anglais, est une technique de tonte sans ramassage de l'herbe. L'herbe finement broyée est laissée sur place. Aujourd'hui tout se recycle et se composte, découvrez avec cette technique que votre gazon aussi est utile !



Une protection contre la sécheresse :

Toutes les techniques sont bonnes pour protéger son gazon. Le mulching en est une. En effet, les résidus d'herbe forment une couche de protection et un fertilisant d'exception pour le gazon. Le mulching se pratique souvent plus en été car l'herbe pousse peu et que le gain de temps est considérable sans ramassage.

Pour que cette technique soit efficace il faut tondre à minima chaque semaine et prendre son temps pour chaque passage afin d'assurer une belle régularité à la coupe et à l'herbe compostée. **Les brins d'herbe finement hachés contiennent de l'eau et créent une couche humide dans votre pelouse, réduisant ainsi le besoin d'arrosage.**

Bon pour la planète :

La technique du mulching permet d'éviter l'utilisation d'engrais pour avoir un gazon naturel préservé, en bonne santé et parfaitement fertilisé.

Les déchets de tonte qui retournent dans la pelouse contiennent des nutriments précieux qui la nourrissent, éliminant ainsi le besoin d'engrais chimiques supplémentaires.

L'herbe coupée n'a pas besoin d'être ramassée et est directement réintroduite dans le sol de votre pelouse. Il est aussi possible de la conserver pour la répandre ailleurs, comme sur votre potager et empêcher ainsi l'apparition de mauvaises herbes.

Et pour vous adapter à toutes les saisons, il est d'usage de pratiquer le mulching en été et le ramassage le reste de l'année pour encore plus d'efficacité.

Protéger et fertiliser la terre sont les 2 principaux bienfaits du mulching. C'est la planète qui vous remercie.

Conseils pratiques :

Si le mulching est parfait pour une pelouse régulièrement entretenue, il est parfaitement inadapté aux herbes très hautes ou mouillées. Évitez donc les lendemains de pluie ou d'arrosage pour un mulching efficace.

Des modèles de tondeuses au carter spécifique, les autoportées à coupe frontale ou les robots de tonte sont spécialisés dans ce type de tonte, très répandu dans les pays nordiques. Les tondeuses pour le mulching sont équipées de lames spéciales coupant l'herbe par les extrémités et la hachant en fines particules au milieu. Il est cependant aussi possible d'équiper une tondeuse traditionnelle de ces lames plus techniques.

La seconde spécificité d'un équipement de tonte de mulching est son carter qui va ventiler l'herbe coupée uniformément derrière lui.

Plus le modèle de tondeuse choisi coupera l'herbe finement mieux elle se décomposera et s'infiltrera dans la terre comme un juste retour des choses du cycle de vie.

Enfin sachez que le secret d'un bon mulching c'est qu'il ne se voit pas. Il est donc bon pour vous et pour la planète : l'essayer c'est l'adopter !

• LES ERREURS DE TRI SÉLECTIF



UNE PROGRESSION DU TRI DES DECHETS NÉANMOINS DES ERREURS PERSISTENT

Depuis la généralisation des extensions des consignes de tri, en avril 2019 sur le territoire de Dinan Agglomération, les emballages collectés ont progressé de 10%.

En effet, les extensions des consignes de tri permettent de trier tous les emballages : les emballages en métal, en papier, en carton, les briques alimentaires, les petits métaux et tous les emballages en plastique (les bouteilles, les flacons, les pots de yaourts, les sacs plastiques, les barquettes).

Les usagers ont participé activement à cette réussite mais pour être encore plus performant, des erreurs de tri fréquentes peuvent être corrigées :



Les papiers absorbants (essuie-tout, mouchoirs, serviettes en papier) sont trop souvent retrouvés avec les emballages alors qu'ils se déposent dans la poubelle à ordures ménagères ou se compostent.

Les objets cassés se déposent dans la poubelle à ordures ménagères ou en déchèterie.



Les emballages imbriqués les uns dans les autres (des bouteilles plastiques dans des cartons, des pots de yaourts dans des boîtes de conserve...) rendent leurs recyclages impossibles. Au centre de tri, les agents n'ont pas le temps de les séparer par catégorie, ils sont alors comptabilisés en erreur de tri. Pour qu'ils soient recyclés, déposez-les un à un sans les imbriquer.

La fin de ces erreurs permettrait de diminuer le taux de refus en centre de tri, d'augmenter la qualité recyclée et valorisée.

Pour aller + loin : Les erreurs de tri génèrent des coûts élevés pour la collectivité. En effet, les déchets qui se retrouvent malencontreusement dans la collecte sélective transitent d'abord par la chaîne de tri pour être finalement écartés du tri et de nouveau transportés et traités par incinération.

La campagne est disponible sur www.dinan-agglomeration.fr

● NUISANCES SONORES

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR...

Pour les Côtes-d'Armor, les articles 4, 4 bis et 5 de l'arrêté préfectoral du 27 février 1990 prévoient :

PRÉVENTION CONTRE LES NUISANCES SONORES

Pour les Côtes-d'Armor, l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 27 février 1990 fixe les horaires.



Article 4 :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptible de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur **intensité sonore**, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

L'article 4 bis vise les bruits familiers et l'article 5 les animaux.

Article 4 bis :

Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de **ces locaux**, tels que ceux provenant de phonographes, magnétophones, radios, télévisions ; instruments de musique, appareils ménagers ainsi que ceux résultant du port de soulier à semelles dures ou de la pratique d'activités ou de jeux non adaptés à ces locaux.

Article 5 :

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

L'ENSEIGNEMENT

• LA VIE DE L'ÉCOLE

ÉCOLE PUBLIQUE

Bonjour,

Quelques nouvelles de l'école avant les vacances d'été.

L'équipe pédagogique reste stable pour la prochaine rentrée avec la présence de Mmes LABBÉ, MAMAN-JOESTENS et MORRY ainsi que de M. CHEVÉ.

Une modification interviendra au niveau des agentes communales : en effet, Mme GROUAZEL (Morgane) laisse ses fonctions en cantine pour prendre le poste d'ATSEM en classe de GS-CP.

Le poste de cantine sera pourvu par une nouvelle agente qui sera recrutée début juillet.

La rentrée qui s'annonce voit une légère augmentation des effectifs qui avoisineront les 90 élèves en septembre.

Cette année écoulée a permis la réalisation de nombreux projets qui étaient restés dans les cartons les deux années précédentes du fait de la situation sanitaire compliquée.

Gageons que nos élèves auront apprécié ce retour à de multiples expériences « en et hors » les murs et qu'ils y auront gagné un enrichissement culturel personnel et collectif porté par le projet d'école.

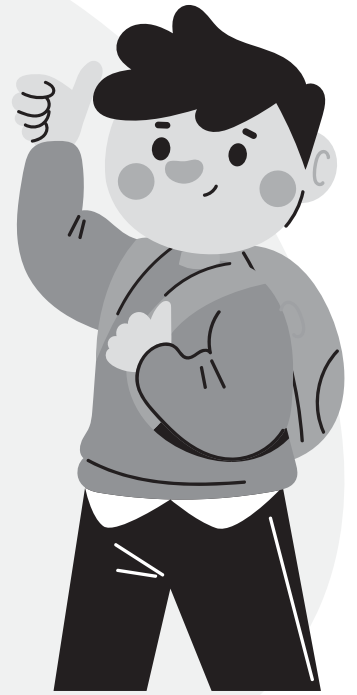
Le retour également de la Fête de l'École qui permet à la population de se rassembler dans la convivialité et la bonne humeur.

Un grand merci à tous les bénévoles de l'Amicale Laïque qui organisent cette journée et qui œuvrent pour que l'école puisse proposer des projets ambitieux et de qualité aux enfants de l'école.

Et enfin de bons congés d'été à tous afin que chacun puisse se ressourcer au terme d'une année encore très mouvementée au vu des événements.

Au plaisir de vous rencontrer au travers de nos manifestations.

Le directeur



LA VIE DU CFA |

• ACTUALITÉS

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 :

Les cours des apprentis en dernière année de formation se sont terminés le 17 juin et ceux des apprentis en 1^{ère} année de formation le 7 juillet 2022.

EXAMENS SESSION 2022 :

C'est environ 409 jeunes qui passent cette année un CAP, CTM, MC, BTM, BP, BAC PRO, BM, BTS ou CQP. La publication des résultats est prévue entre le 5 et 8 juillet 2022 pour la majorité des diplômes. Les examens ont eu lieu dans les conditions habituelles pour tous les diplômes en respectant le protocole sanitaire.

RENTRÉE 2022 :

La rentrée 2022 aura lieu le 29 août 2022 pour les professeurs et nous accueillerons les apprentis en dernière année de formation à partir du 30 août 2022.

Pour les jeunes qui signent leur 1^{er} contrat d'apprentissage, les cours débuteront à partir du 5 septembre 2022.

WORLDSKILLS COMPETITION :

Nous allons accueillir une nouvelle fois du 3 au 7 juillet 2022, l'équipe de France en peinture automobile de Worldskills France.

Ils s'entraîneront pour la compétition mondiale qui se déroulera à Shanghai en octobre prochain et donc Victor Berthelier (titulaire) et Bastien Vaire (suppléant) profiteront de notre centre et de notre expertise pour continuer leur progression



LES MERCREDIS DE L'APPRENTISSAGE

Les « mercredis de l'apprentissage » où nous présentons les formations du CFA, l'alternance et la visite des plateaux continuent, sur inscriptions en contactant le CFA :

- Métiers de la maintenance VTR : 6 juillet 1 h
- Métiers de la coiffure : 22 juin 14h
- Métiers de la menuiserie : 29 juin 14h

PORTES OUVERTES DU SAMEDI 30 AVRIL 2022 :

188 candidats ont été reçus ce samedi matin 30 avril 2022.

• LISTE DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION	ACTIVITÉ	PRÉSIDENT(E)
AMICAL LAÏQUE	Scolaire	Mme LANCIEN Emmanuelle
ARMOR'RICAINS	Moto	M. MARTIN Pierrick
ASSOCIATION AUCALEUENNE DE TIR SPORTIF	Sport	M. OLLIVIER Christophe
BOULISTES D'AUCALEUC	Sport	M. QUINT Jean-Marc
CLUB DES AÎNÉS	Séniors	Mme GICQUEL Gisèle
GENERATION PART'AGES	Jeunesse	M. LECONTE David
GYM POUR TOUS	Sport	Mme MICHEL Marie-Thérèse
HANDISPORT LOISIRS	Sport	M. HAMONIAUX Luc
HOGAN COUNTRY CLUB	Dance	Mme MARTIN Martine
OSCALOC	Jogging	M. HENRY Louis
PAINTBALL	Sport	M. WLOCK Jean-Charles
SOCIÉTÉ DE CHASSE	Nature	M. RENAUDIN Pascal
USEP ECOLE	Jeunesse	M. CHEVÉ Jacques

N'hésitez pas à prendre contact avec la mairie pour plus d'information et à rejoindre ce tissu associatif qui se renforce, c'est le noyau de nos liens sociaux.



• AMICALE LAÏQUE

VOICI UNE NOUVELLE ANNÉE SCOLAIRE QUI S'ACHÈVE DANS LA JOIE ET DANS LA BONNE HUMEUR !

Les manifestations prévues tout au long de l'année 2021-2022 ont toutes été menées à bien. Nous sommes donc très satisfaits.

- La vente de saucissons a été fructueuse : 307 saucissons, 9 noix de jambon et 36 terrines ont été vendus.
- La benne à ferraille a également été plus que correcte car elle a permis d'en récolter 1,320 tonnes.
- La vente des sacs cabas avec le dessin des enfants de l'école a également bien fonctionné : 94 sacs ont été vendus.
- **La fête de l'école a enfin eu lieu après 2 années durant lesquelles nous avons dû tout annuler. Nous sommes donc tous ravis, petits et grands, d'avoir pu profiter de ce bel après-midi de fête le samedi 18 juin !**
- Pour marquer le passage dans la cour des grands, l'Amicale en a profité pour remettre aux CM2 un diplôme de fin d'année d'école élémentaire. L'Amicale en a profité également pour remercier chaleureusement la Présidente Emmanuelle LANCIEN, pour qui c'était la dernière fête de l'école en tant que Présidente, en lui offrant un cadeau laissant place à un moment de détente bien mérité !
- Les dernières ventes de l'année de madeleines et de saucissons ont été lancées ! A déguster avec modération tout au long de l'été !

Nous tenons sincèrement à vous remercier tous pour votre participation à ces différentes manifestations !

Grâce aux bénéfices dégagés, nous sommes ravis d'avoir pu contribuer aux financements des sorties et activités organisées tout au long de cette année (séances de cinéma, conférences avec un animateur de Monde et Nature, Jacobambins, randonnée, athlétisme, classe de neige, les Jardins de Brocéliande)

Tous les membres de l'Amicale Laïque vous souhaite de passer un très bel été auprès de vos familles et de vos proches.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine et espérons que vous serez encore plus nombreux à nous rejoindre !

Info : L'Assemblée Générale a été fixée à la date du vendredi 16 septembre à 20h30 à la mairie.



Pour nous contacter :

- amicale.aucaleuc@outlook.fr
- Boîte aux lettres près du tableau d'affichage à l'extérieur de l'école
- 02 96 39 95 48
- Page Facebook de l'Amicale, n'hésitez pas à la partager !

• ESS'PRANCE

Formation des bénévoles.



ATELIERS FORMATIFS
Programme 2022

MAI 2022 > FÉVRIER 2023
Pays de Saint-Malo et Dinan
Ouvert à tou.te.s

SPÉCIAL ASSOCIATIONS !

THÈME «GRANDIR»	<ul style="list-style-type: none">▶ Gouvernance associative▶ Prise de parole en public▶ Financements : fonds privés▶ Comptabilité	THÈME «INNOVER»	<ul style="list-style-type: none">▶ Décision en collectif▶ Facilitation graphique (niveau 1 + niveau 2)▶ Outils numériques▶ L'engagement associatif▶ Communication inclusive
------------------------	--	------------------------	--

Proposé par : **HORIZONS Solidaires** **ESS'PRANCE**
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN PAYS DE RANCE

• GYM POUR TOUS

Après une année de cours, le bureau souhaite de bonnes vacances à toutes ses adhérentes.

Pour 2022-2023, les cours reprendront le mardi 6 septembre à 20h à la salle polyvalente, sous la direction de Julie LECLERC, coach sportif.

Gymnastique, échauffements, étirements, cardio, abdos, fessiers et relaxation sont au programme.

Les adolescentes et les nouvelles adhérentes seront les bienvenues. (commune et hors commune)

Inscriptions avant les cours au :
02 96 39 69 35 ou 07 70 03 75 13

• HANDISPORTS LOISIRS

Handisport loisirs Aucaleuc est fière de représenter Aucaleuc au **championnat de France** de boccia qui se déroulera à La Flèche du 7 au 11 décembre. Nous sommes deux à être qualifiés, Olivier LECLERC et Luc HAMONIAUX.

Nous recherchons toujours des personnes qui seraient intéressés pour venir nous rejoindre valides ou handis tous les lundis après-midi de 15h à 18h.



• HOGAN COUNTRY SCHOOL

Nous avons passé une bonne année 2021-2022, pleine de nouvelles danses et de bonne humeur.

Le Hogan country school reprendra ses cours 2022-2023, en septembre.

Le lundi 12 septembre pour les initiés et le jeudi 15 septembre pour les nouveaux danseurs.

Les cours se déroulent à la salle polyvalente, chaque semaine (hors vacances scolaires).

Pour les débutants, le jeudi de 18h30 à 19h30 (pour tous ceux qui n'ont jamais fait de danses country).

Pour les novices et intermédiaires, le lundi de 19h à 21h (3, 4, 5 et plus, d'années de pratique).



Tarifs annuels : pour une inscription 65 €, 2 inscriptions dans la même famille, 120 €, pour 3 inscriptions, 170 €.

Mail : hogancountryschool@gmail.com

Tél. 06 59 34 95 47

Site : <http://www.hogan-country-school.fr>

Présidente : Martine MARTIN

• OSCALOC

Malgré les conditions sanitaires la 4^e édition des n'Auctambules s'est déroulée cette année en diurne, avec les retours que nous avons eu, de découvrir les chemins d'Aucaleuc de jour a été très apprécié.



L'association OSCALOC remercie tous les sponsors, tous les bénévoles et tous les participants, ce qui nous permet de remettre **un chèque de 4 000 €** à Petit Corps Malade pour Olivia qui tenait à être présente ce soir-là à la salle. Devant la demande de tout le monde, nous repartirons en 2023.

Bonnes vacances à tous et à l'année prochaine.



• SOCIÉTÉ DE CHASSE

Après deux années d'annulation de manifestations, nous avons retrouvé notre week-end de l'Ascension pour notre traditionnel vide-greniers et notre ball-trap.

D'abord, au vide-greniers qui a eu lieu le jeudi 26 mai dans le bourg. Une cinquantaine d'exposants ont répondu présent.

Après, ce fut au tour de l'organisation de notre ball-trap du samedi 28 au dimanche 29 mai.

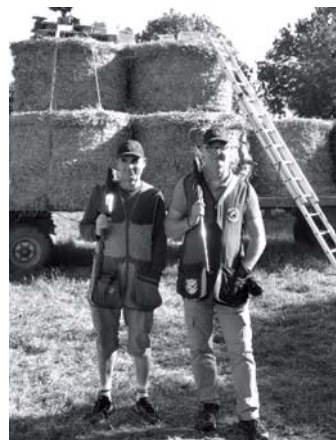
Près de 6000 plateaux ont été tirés durant ces deux jours de beau temps. Un concours fosse et passée étaient au programme. Un grand bravo à tous les tireurs, sans oublier nos deux finalistes aucaleuens, Jean-François C. à la fosse et Mickaël A. à la passée.

Notre société remercie toutes les personnes, exposants, chineurs, tireurs et bénévoles ayant contribué à la réussite de ce week-end.

Un 2e ball-trap est prévu le 20 et 21 août 2022.

Rendez-vous l'année prochaine à la Saint-Hubert.

Le président, Pascal Renaudin



ET DEPUIS LA DERNIÈRE FOIS |

• LA MÉMOIRE

Cérémonie du 8 mai

Le 8 mai se sont réunis, au monument aux morts, une quinzaine de personnes pour célébrer la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe marquée par l'annonce de la capitulation de l'Allemagne.



• LES TRAVAUX

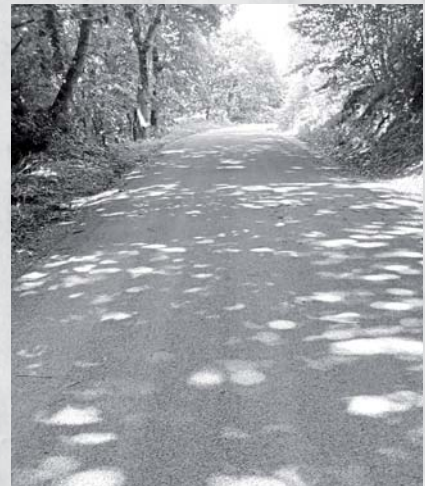
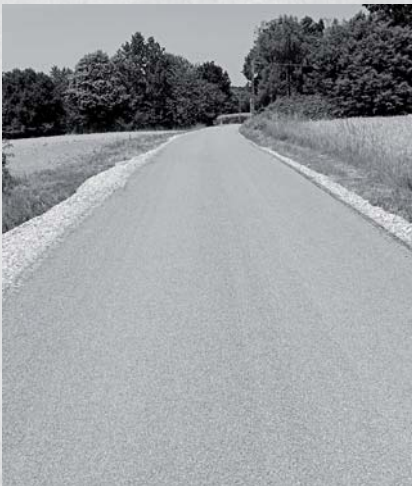
Réfection de la route dite des Rolleux et des trottoirs de la cité de la Freschais

En ce printemps, **la route des Rolleux**, entre la station d'épuration et les Montjoies, a été remise en état par Dinan Agglomération. En effet, cette route déjà fragilisée avait subi de gros dommages lors de la construction de la STEP.

Les trottoirs de la cité de la Freschais se sont refaits une nouvelle jeunesse.

C'est l'entreprise Colas qui pour un montant de 28 470 € a refait les trottoirs de ce quartier en enrobés.

Cette opération sécurise la circulation des piétons dans ce secteur de la commune.



LES DATES À RETENIR



JUILLET

Tous les lundis	Jours d'ouverture de la bibliothèque municipale Lundi de 16h à 18h Parking à côté de l'église
-----------------	--

AOÛT

Tous les lundis	Jours d'ouverture de la bibliothèque municipale Lundi de 16h à 18h Parking à côté de l'église
Mardi 2 août	Cérémonie Augustin Le Guen 18h Stèle de la Croix Carrée

SEPTEMBRE

Tous les samedis Tous les lundis	Jours d'ouverture de la bibliothèque municipale Samedi de 10h à 12h - Lundi de 16h à 18h Parking à côté de l'église
Jeudi 1 ^{er} septembre	Amicale laïque - Café de rentrée 8h École
Vendredi 16 septembre	Amicale laïque - Assemblée Générale 20h30 Mairie

OCTOBRE

Tous les samedis Tous les lundis	Jours d'ouverture de la bibliothèque municipale Samedi de 10h à 12h - Lundi de 16h à 18h Parking à côté de l'église
-------------------------------------	--

MÉMO |

• LA MAIRIE ET LES ÉLUS



2 rue de la Mairie
Tél. 02 96 39 40 68
Mail : mairie.aucaleuc-22@orange.fr

• LES NUMÉROS D'URGENCE

Gendarmerie : 17

Brigade de Dinan : 02 96 87 74 00

SAMU : 15

Pompiers : 18

URGENCES MÉDICALES

Service des urgences :

Centre hospitalier René Pleven de Dinan
74 rue Chateaubriand

Maison médicale de garde :

Pour une consultation urgente le week-end
Le samedi de 14h à 23h
Le dimanche de 8h à 23h
74 rue Chateaubriand
(parking de l'hôpital, à proximité de l'entrée principale)
Tél. 02 96 85 78 44

Pharmacie de garde : 32 37 (numéro payant)

Défibrillateurs sur la commune :

- Rue de la Mairie
(dans le local technique au niveau de l'école - renforcement sur la rue de la Mairie)
- À la salle polyvalente
(à côté du local technique / local EDF)



Horaires :

Lundi : 9h - 12h / 13h30 - 18h

Mercredi : 13h30 - 18h

Vendredi : 9h - 12h / 13h30 - 18h

Samedi : 10h - 12h

Permanences et rendez-vous :

Maire : Permanence les lundis et vendredis sur rendez-vous de 16h30 à 17h30.

Adjoint : sur rendez-vous

Centre Communal d'Action Sociale : sur rendez-vous

Pour les prises de rendez-vous merci de contacter la secrétariat de mairie.

• LE CONCILIEUR DE JUSTICE

Monsieur Guy LOCKART

Permanences sur rendez-vous uniquement (chaque mercredi (hors jours fériés) - De 9h à 12h)
Lieu : Atelier du 5 Bis
5 bis rue Gambetta - Dinan
Tél. 02 96 39 38 21 - www.conciliateur.fr

• LES DÉCHETS

Collecte des déchets ménagers :

Jours de collecte pour les déchets ménagers :

Zone nord d'Aucaleuc jusqu'à La Freschais : mardi

Zone sud d'Aucaleuc : mercredi

Jour de collecte pour les sacs jaunes : jeudi matin

Points de collecte - Containers

La Hydrouais : verre

La Basse Freschais : verre et papier

Parking salle polyvalente : verre / papier et emballages ménager / vêtements

- Déchetteries :

Déchetterie de Quévert :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : de 8h45 à 12h30 et de 14h à 17h45

Déchetterie de La Landec :

Du 1^{er} février au 31 octobre

Lundi, mardi et vendredi : de 14h à 18h

Mercredi et samedi : de 9h à 12h et de 14h à 18h

Du 1^{er} novembre au 31 janvier : fermeture à 17h



*Les travaux d'aménagement
du bourg commencent*